



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
le vingt-deux juin 2020 à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 17 juin 2020, s'est réuni à titre exceptionnel au gymnase Alain Foucher, rue de la Poste, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Katia PELTIER, de la CROMPE Mireille, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Aline VIOLANTE, Katia BOIS, Carol PASQUET et Brigitte ROY ;

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Jean-Pierre MARTINEAU, Claude DAMOTTE, Nicolas PALACH, Martial AUGER et Frédéric PIERRON.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Catherine LACOUX donne pouvoir à Mme Lucie MAHUTEAU

M. Eric POUGETOUX donne pouvoir à M. Claude ABLITZER

M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à Mme Patricia HULAK

M. Rodolphe GODIN a été nommé secrétaire de séance.

PREAMBULE

La présente séance est organisée à titre exceptionnel dans le gymnase Alain FOUCHER - rue de la Poste à Azay-sur-Cher, lequel permet un aménagement permettant de conserver les distances de prévention requises entre les participants compte tenu de l'épisode de pandémie du COVID 19. Par ailleurs, l'ensemble des gestes « barrières » est appliqué afin de protéger les participants.

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 25 mai et 3 juin 2020

- **Vote pour le PV du 25.05.2020**

Le Conseil Municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, de la CROMPE Mireille, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Catherine LACOUX (*représentée par Lucie MAHUTEAU*),

Aline VIOLANTE, Katia BOIS, Carol PASQUET

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Éric POUGETOUX (*représenté par Claude ABLITZER*), Johnny GAUTRON (*représenté par Patricia HULAK*), Jean-Pierre MARTINEAU, Claude DAMOTTE et Nicolas PALACH.

Et trois votes contre :

Mme Brigitte ROY, M. Martial AUGER et M. Frédéric PIERRON

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 tel qu'il est transcrit dans le registre.

▪ **Vote pour le PV du 03.06.2020**

Le Conseil Municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, de la CROMPE Mireille, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Catherine LACOUX (*représentée par Lucie MAHUTEAU*), Aline VIOLANTE, Katia BOIS, Carol PASQUET

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Éric POUGETOUX (*représenté par Claude ABLITZER*), Johnny GAUTRON (*représenté par Patricia HULAK*), Jean-Pierre MARTINEAU, Claude DAMOTTE et Nicolas PALACH.

Et trois votes contre :

Mme Brigitte ROY, M. Martial AUGER et M. Frédéric PIERRON

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 juin 2020 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	Objet	Observation
006/2020	Contrat pour vérification Electriques et Sportifs	Vérification périodique de nos bâtiments et vérification de nos équipements sportifs SOCOTEC Coût annuel : 1 510 € HT 1 812 € TTC	
007/2020	Convention annuelle adhésion ALEC37 2020	Convention annuelle adhésion ALEC37 2020 Durée du 01/02/2020 au 31/01/2021 Coût annuel 4 665,50 € (soit 1,50 € par habitant pour 3 111 habitants)	

008/2020	Attribution des subventions annuelles de fonctionnement 2020 aux associations et régularisations 2019	Attribution des subventions annuelles de fonctionnement 2020 (montants identiques aux attributions 2019) aux associations et régularisations 2019 Les régularisations 2019 concernent 3 associations : - Stamping addict : 50 € - C2A : 50 € - AZAY Rando Loisirs : 50 €	DM prise dans le cadre exceptionnel du confinement COVID 19
----------	---	--	---

ADMINISTRATION GENERALE

3. Désignation représentants de la commune à l'EHPAD de la Bourdaisière

Le Conseil Municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, de la CROMPE Mireille, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Catherine LACOUX (*représentée par Lucie MAHUTEAU*), Aline VIOLANTE, Katia BOIS, Carol PASQUET

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Éric POUGETOUX (*représenté par Claude ABLITZER*), Johnny GAUTRON (*représenté par Patricia HULAK*), Jean-Pierre MARTINEAU, Claude DAMOTTE et Nicolas PALACH.

Et trois votes contre :

Mme Brigitte ROY, M. Martial AUGER et M. Frédéric PIERRON

DECIDE de désigner :

- Mme Patricia HULAK : représentante titulaire,
- M. Janick ALARY : représentant suppléant

pour la représentation de la commune d'Azay-sur-Cher à l'EHPAD de la Bourdaisière.

4. Désignation des membres de la CCID (commission communale des impôts directs)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE de dresser une liste, sur proposition du Maire, de 32 noms (pour les communes de plus de 2000 habitants) respectant les conditions fixées.

APPROUVE la liste ainsi constituée et transmise à la DGFIP pour désignation des 8 titulaires et 8 suppléants de la CCID.

5. Adoption du règlement du Conseil municipal – mandat 2020/2026

M. le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement intérieur préalablement transmis à chaque conseiller municipal

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, de la CROMPE Mireille, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Catherine LACOUX (*représentée par Lucie MAHUTEAU*), Aline VIOLANTE, Katia BOIS, Carol PASQUET

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Éric POUGETOUX (*représenté par Claude ABLITZER*), Johnny GAUTRON (*représenté par Patricia HULAK*), Jean-Pierre MARTINEAU, Claude DAMOTTE et Nicolas PALACH.

Et trois votes contre :

Mme Brigitte ROY, M. Martial AUGER et M. Frédéric PIERRON

DECIDE d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal du mandat 2020-2026 tel que figurant en annexe à la présente.

URBANISME / SERVICES TECHNIQUES

6. Dénomination des rues et place du lotissement du Marchais

Après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1,

Vu l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de la dénomination des voies et place suivantes, desservant les terrains du lotissement du Marchais selon la présentation ci-dessous :

- Rue du Marchais
- Rue de la Treille
- Rue des Sarments
- Allée du Clos des Chênes
- Place des Rainettes
- Allée de la Mare

FINANCES

7. Adoption des taux 2020 des trois taxes : taxe d'habitation, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1^{er} : **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les **RECONDUIRE** à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 22,24 %
- Foncier non bâti = 54,14%

Article 2 PRENDRE ACTE du taux figé de la taxe d'habitation pour 2020 au même niveau que 2019

- Taxe d'habitation = 16,65 %

Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

8. Affectation du résultat 2019

Le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, de la CROMPE Mireille, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Catherine LACOUX (*représentée par Lucie MAHUTEAU*), Aline VIOLANTE, Katia BOIS, Carol PASQUET

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Éric POUGETOUX (*représenté par Claude ABLITZER*), Johnny GAUTRON (*représenté par Patricia HULAK*), Jean-Pierre MARTINEAU, Claude DAMOTTE et Nicolas PALACH.

Et trois votes contre :

Mme Brigitte ROY, M. Martial AUGER et M. Frédéric PIERRON

DECIDE d'affecter les résultats de clôture 2019 du budget communal, selon les dispositions suivantes :

Section de fonctionnement : excédent de 1 746 182,70 €, divisé comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 558 324,03 € au compte 1068 « dotations, fonds divers et réserves »
- solde de l'excédent au compte 002 de la section de fonctionnement « report en fonctionnement », soit 1 187 858,67 €.

Section d'investissement : solde d'exécution négatif de 705 057,07 € repris en dépenses d'investissement au compte D001 de la section d'investissement « solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté. »

9. Adoption du budget supplémentaire 2020

Vu le projet de budget supplémentaire présenté de manière détaillée à l'ensemble des conseillers,

Après avoir constaté la reprise des différents résultats,

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, de la CROMPE Mireille, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Catherine LACOUX (*représentée par Lucie MAHUTEAU*), Aline VIOLANTE, Katia BOIS, Carol PASQUET

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Éric POUGETOUX (*représenté par Claude ABLITZER*), Johnny GAUTRON (*représenté par Patricia HULAK*), Jean-Pierre MARTINEAU, Claude DAMOTTE et Nicolas PALACH.

Et trois votes contre :
Mme Brigitte ROY, M. Martial AUGER et M. Frédéric PIERRON

DECIDE :

- de retenir et d'adopter le budget supplémentaire 2020 de la commune tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 187 858,67	705 057,07	
Restes à réaliser 2019			257 496,56	404 229,60
Crédits votés BS 2020 <i>Dont R.1068 (affectation)</i>	1 167 325,15	-20 533,52	1 450 175,83	2 008 499,86
Totaux	1 167 325,15	1 167 325,15	2 412 729,46	2 412 729,46

- de signer ce document.

10. Attribution d'une aide économique aux entreprises sous forme d'avance de trésorerie-COVID 19

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **APPROUVE** l'attribution d'une avance de trésorerie versée sous forme de fonds de concours des communes de Touraine-Est Vallées selon le plan de financement prévisionnel suivant et en particulier le versement d'un fonds de **3 082,00 €** de la commune d'Azay-sur-Cher à la CCTEV :

Commune d'Azay sur Cher	3 082,00 €
Commune de Chançay	1 137,00 €
Commune de Larçay	2 462,00 €
Commune de Monnaie	4 439,00 €
Commune de Montlouis sur Loire	10 666,00 €
Commune de Reugny	1 690,00 €
Commune de Véretz	4 496,00 €
Commune de Vernou sur Brenne	2 707,00 €
Commune de La Ville aux Dames	5 487,00 €
Commune de Vouvray	3 238,00 €

➤ **PRECISE** que ces montants de fonds de concours seront versés en une seule fois par les communes en 2020 ;

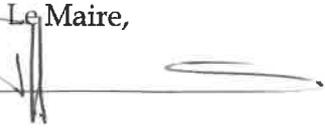
➤ **PRECISE** que les dépenses pour les communes seront imputées sur la nature 2041511, et les recettes pour Touraine-Est Vallées sur la nature 13241.

INFORMATIONS GENERALES

11. Informations générales

- Informations sur la consultation des marchés de travaux en cours du projet CRF
- Consignes COVID phase 3 (selon informations disponibles)
- réunion du Conseil municipal des jeunes le samedi 20 juin prochain à 10h00 à la salle du Conseil Municipal (suivi d'une réunion de travail du CMJ le 26 juin à 17h00).

Azay-sur-Cher, le 26 juin 2020

 Le Maire,

Janick ALARY